

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Dossier d'arrêt

Mai 2021

TOME V
Règlement

Annexe au règlement -
Nuanciers

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA
COMMUNE DE CAVILLARGUES

Annexe au règlement- Nuanciers

Les teintes choisies pour les différents éléments de la construction (toiture, façade, menuiseries...) doivent être indiquées sur le permis de construire selon les références du nuancier communal et non pas celles des fabricants. Exemple pour la façade : F 02, pour la toiture : T 10

Le Nuancier communal



Annexé au règlement du PLU et inspiré du plan de zonage, le Nuancier Communal qui propose des palettes de teintes applicables aux principaux éléments des constructions à usage d'habitation ou hangar agricole

Le nuancier communal a été rédigé après un Diagnostic révélant l'identité colorée de la construction communale y sont présentées entre autres, les palettes de couleurs relatives aux principaux éléments de la construction tels que toiture, façade, menuiseries (volets, portes)

Cet "état des lieux" des couleurs existantes sert de base à l'élaboration des palettes du nuancier communal, "légitimes" parce qu'inspirées de l'existant.

Un Nuancier présentant le corpus de palettes de teintes (ou les prescriptions écrites à insérer dans l'article 11 du PLU), applicables aux éléments de la construction

Parce que les marques de fabricants de peinture ou matériaux sont interdites, les couleurs proposées sont ici référencées selon les système et nuancier RAL et NCS 1950.

Ce document est à consulter en mairie

Après avoir consulté le nuancier en mairie, **il est possible de s'en procurer un exemplaire** afin d'avoir accès aux palettes autorisées et pouvoir faire son choix au plus proche des teintes proposées, dans la marque préférée par le pétitionnaire.

Les teintes choisies pour les éléments de la construction (toiture, bardage, façade, menuiseries...) doivent être indiquées sur le permis de construire selon les références du nuancier communal (et non celles des fabricants).

Exemple pour une construction :

- La toiture : T 08
- La façade : F 02
- Les menuiseries : M 04

Les documents issus d'Internet ne faisant pas foi, il convient de venir emprunter en mairie le nuancier pour avoir accès aux "vraies couleurs"

Le choix des Couleurs

Quelles que soient la nature, l'échelle et la fonction d'un édifice pour lequel le choix des matériaux et couleurs est à définir, une prise en considération du caractère du paysage ainsi que des constructions environnantes s'impose.

Un édifice fait partie d'un contexte. Il est toujours nécessaire de tenir compte des couleurs et des matériaux dominants du paysage, afin que le choix des tonalités de l'édifice à traiter soit cohérent avec le milieu, même si les teintes choisies sont contrastantes.

Suite à la prise en considération des éléments dominants environnementaux, l'édifice lui-même est abordé en commençant toujours par la palette générale et la couleur de la surface apparente prédominante qui se trouve souvent être la toiture, choisie au regard des toitures alentour. En relation avec la teinte du toit est alors déterminée la couleur de la façade. Sont enfin appréhendées dans la palette ponctuelle, les menuiseries et autres éléments de détail de la construction.

A ce stade, toute latitude est permise d'harmoniser les couleurs de l'édifice dans une ambiance ''ton sur ton'' (volets bruns sur façade jaune) ou au contraire dans des accords de couleurs plus contrastés.

Influencé par les préférences personnelles et la nécessité du respect de l'environnement existant, le choix de la coloration d'une construction doit s'appréhender élément par élément dans un processus allant du général au particulier:

- **Prise en compte de l'environnement naturel**
- **Prise en compte des teintes des édifices voisins**
- **Choix de la couleur de toiture**
- **Choix de la couleur de façade**
- **Choix de la couleur des menuiseries**
- **Choix de la couleur du bardage et / ou des autres différents éléments architecturaux inhérents à la construction**

I - La Toiture

REFERENCES DES TEINTES : Nuancier RAL

T 01 : RAL 8023

T 02 : RAL 8024

T 03 : RAL 8025

T 04 : RAL 1011

T 05 : RAL 1014

T 06 : RAL 1019

T 07 : RAL 8001

T 08 : RAL 8003

T 09 : RAL 8004

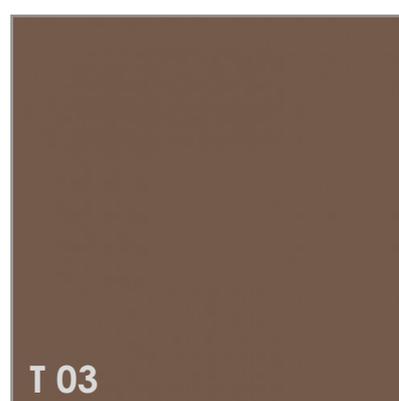
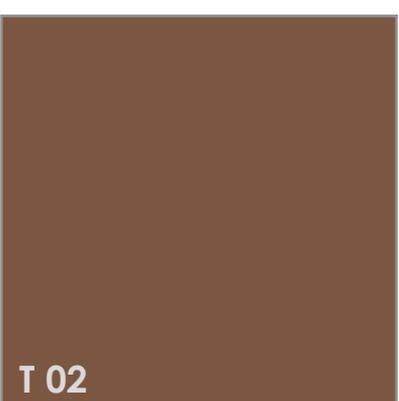
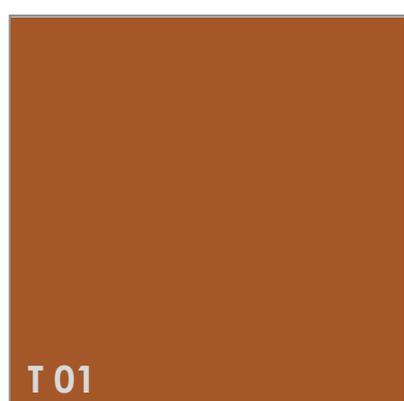
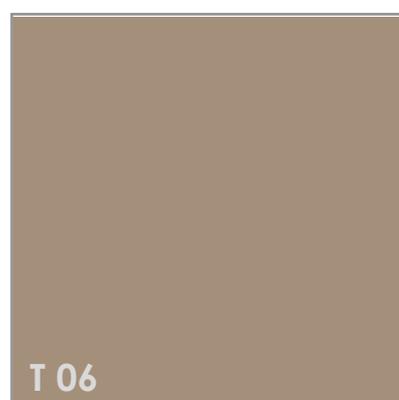
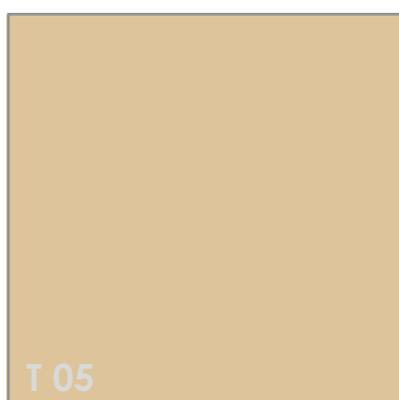
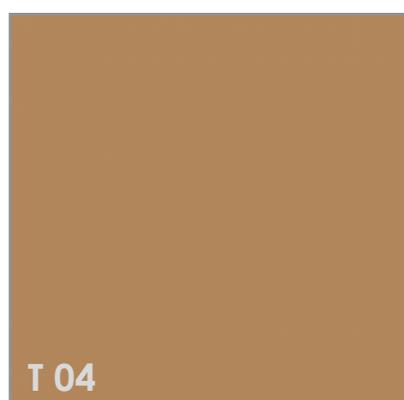
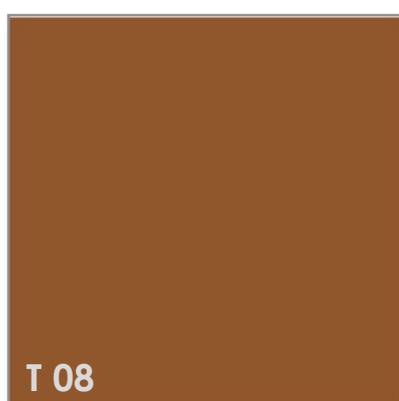
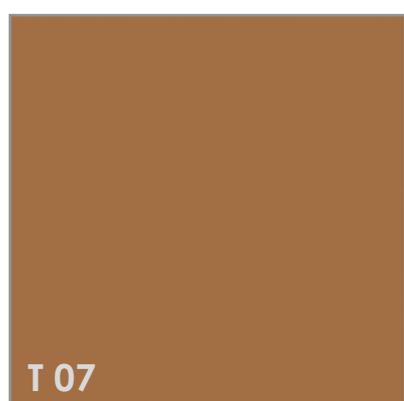
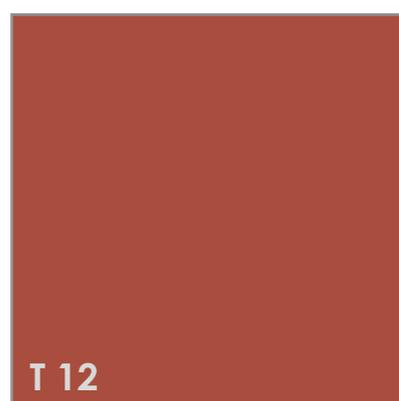
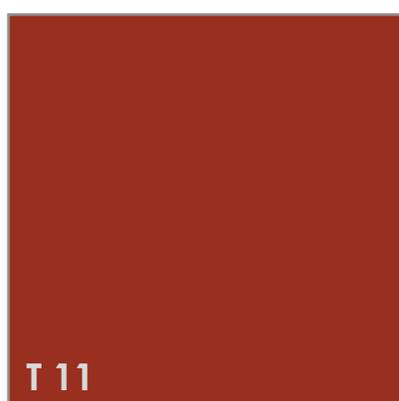
T 10 : RAL 3012

T 11 : RAL 3011

T 12 : RAL 3016

Concernant les couleurs des toitures, se référer au nuancier RAL (les tonalités ici présentées n'étant données qu'à titre indicatif)

I - La Toiture



I - La Façade



Dans une ambiance colorée issue originellement des matériaux naturels, si les teintes des façades des constructions traditionnelles gravitent autour des couleurs pierre colorés plutôt chaudes, les autres se déclinent en majorité autour des jaunes, ocres, ocres roses, blancs cassés et de gris colorés froids lumineux.

Les couleurs froides, hormis quelques roses pâles ne sont pas présentes.

Concernant les rapports façade/menuiseries, pour la plupart, les façades sont associées au bois ou à des couleurs soutenues (vert, gris-bleu, bordeaux), et de plus en plus au blanc mais aussi gris moyen, anthracite (volets PVC).

La façade peut être relativement colorée, mais l'emploi de tons trop vifs ou trop en contraste avec le paysage environnant reste à éviter. Le choix de la tonalité peut être orienté par la toiture; la valeur (clarté) doit s'approcher de celle des bâtiments alentour ou du même style.

Du fait de l'impact visuel fort que peuvent produire, de loin comme de près, des tons trop saturés, il est donc préférable, (au regard de l'emplacement de la construction et de son "impact paysager"), de réserver l'utilisation des couleurs vives ou foncées aux menuiseries ou autres éléments de petite surface et de s'orienter vers des tons subtilement colorés pour la façade.

La palette de couleurs des façades, inspirée des façades colorés des constructions du centre ancien et tons lumineux des constructions récentes, assortis de quelques teintes dérivées sont composés de 24 teintes, cette palette présente des gris neutres peu teintés, jaunes, ocres, ocres roses et quelques couleurs un peu plus vives et lumineuses que celles de l'existant afin d'amener à une "transition" douce avec les constructions modernes à venir alentour.

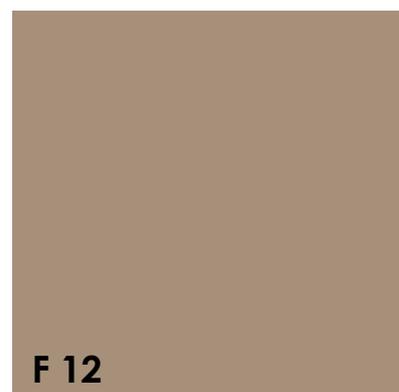
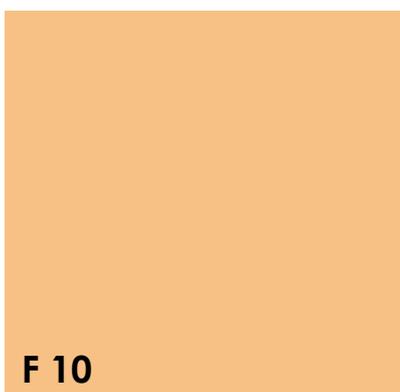
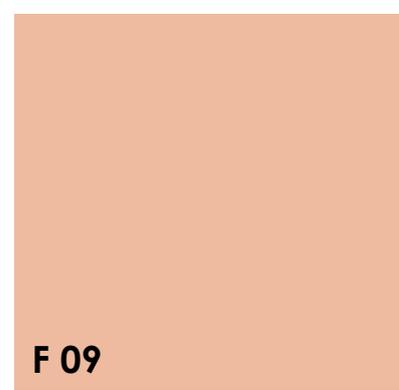
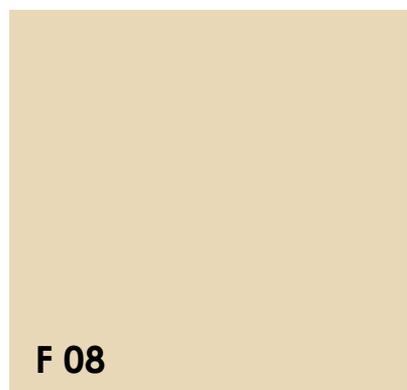
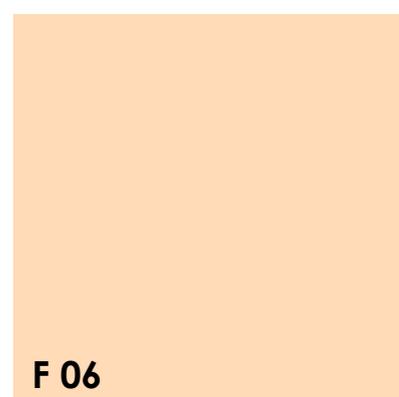
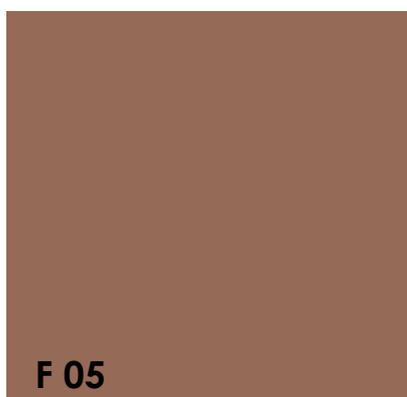
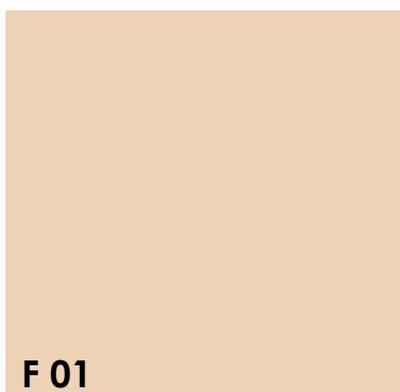
Dans le respect de ses spécificités et son caractère, la coloration doit contribuer à la valorisation de la construction tout en participant, à sa juste intégration au cœur d'un quartier dont il importe de comprendre et préserver l'ambiance et l'identité.

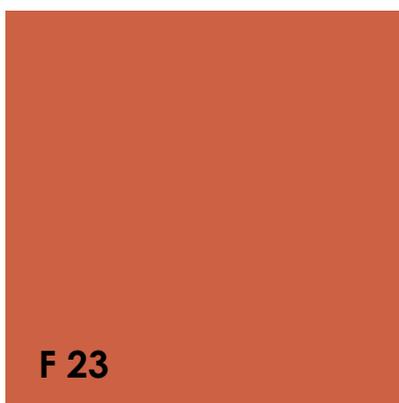
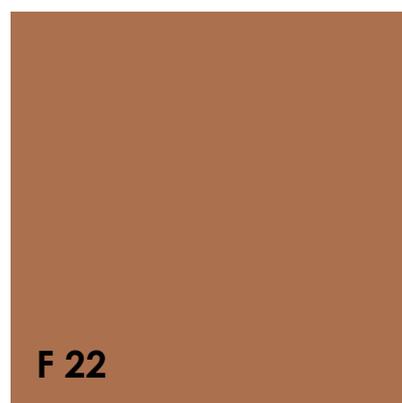
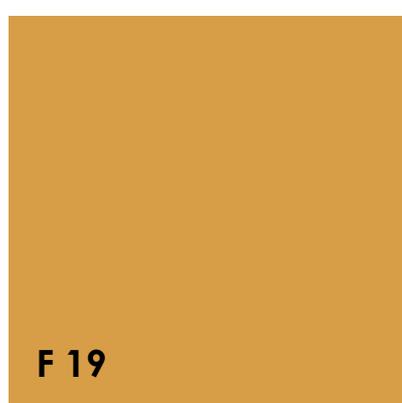
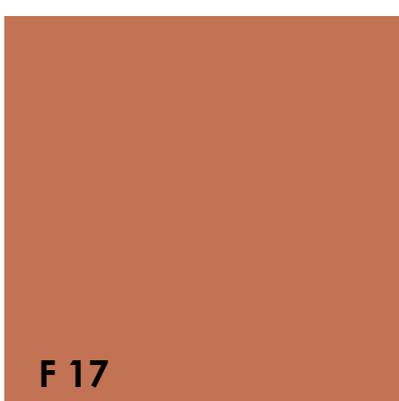
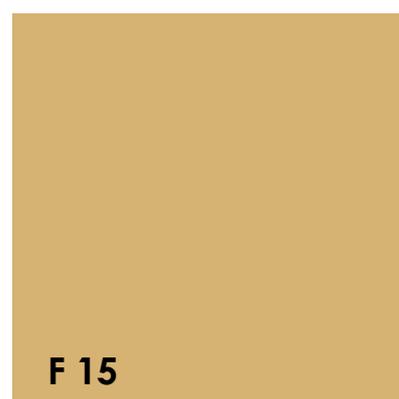
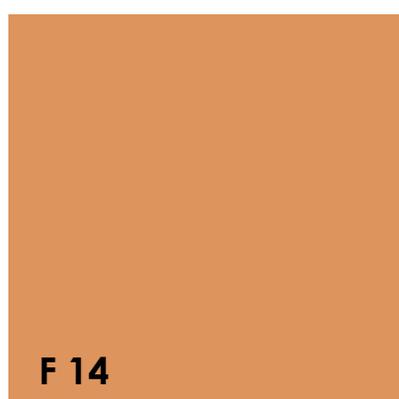
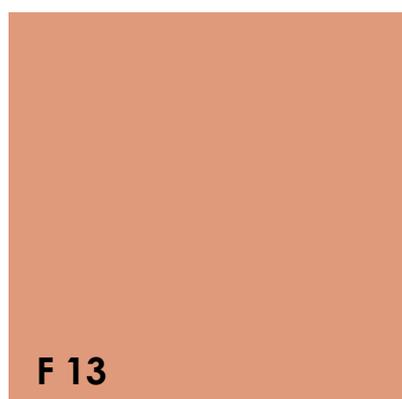
I - La Façade

REFERENCES DES TEINTES : Nuancier NCS 1950

F 01	1010-Y47R
F 02	1005-Y30R
F 03	1010-Y28R
F 04	0502-Y50R
F 05	2020-Y40R
F 06	0515-Y40R
F 07	1020-Y20R
F 08.....	1010-Y20R
F 09	1020-Y60R
F 10	1030-Y30R
F 11	1030-Y20R
F 12	1010-Y30R
F 13	2030-Y65R
F 14	2040-Y40R
F 15	2030-Y10R
F 16	2010-Y30R
F 17	3040-Y60R
F 18	3050-Y70R
F 19	2050-Y20R
F 20	3020-Y20R
F 21	3040-Y80R
F 22	4030-Y50R
F 23	2060-Y70R
F 24	4030-Y40R

Concernant les couleurs des façades, se référer au nuancier NCS (les tonalités ici présentées n'étant données qu'à titre indicatif)





II – Les Menuiseries



Les Menuiseries

La couleur des menuiseries peut être choisie pour créer soit une ambiance "ton sur ton" (même tonalité que la façade mais plus affirmée sur le plan de l'intensité colorée en ne faisant compter qu'une différence de valeur (plus clair ou plus foncé), soit pour produire un contraste doux.

Sur des façades "traditionnelle" de valeurs moyenne et foncée, les couleurs franches et sombres sont conseillées; sur les façades plus claires et colorées (ocre, ton pierre ...), l'utilisation du bois, dans ses tonalités foncées est préconisée.

Si le choix s'oriente vers des tons clairs, le blanc pur, trop lumineux et "artificiel" dans un paysage rural, doit être modéré au profit d'un blanc ou gris clair légèrement teinté ou de couleurs adoucies, en accord avec la façade.

Il importe de conserver le rapport clair/obscur entre façade et menuiseries en évitant les contrastes trop marqués, en tonalité et /ou en clarté.

Le Bardage

"Revêtement extérieur ou paroi sans ouvertures, sous le toit, fixé sur l'ossature, qui a pour fonctions l'esthétique et la protection du bâtiment", l'habillage bois doit être choisi en accord avec les façades et les menuiseries, dont il peut être de même teinte, plus foncé ou équivalent à la valeur (luminosité). Toutefois, pour un matériau comme le PVC, il s'agit, pour préserver "l'image" de la construction, de privilégier les tons foncés, les teintes vives ou trop claires restant déconseillées du fait de leur impact dans le paysage.

Il reste préférable de composer avec peu de couleurs et faire jouer la clarté plutôt que risquer des accords dissonants en utilisant trop de tonalités différentes et contrastées.

Une couleur ne venant jamais seule, il importe avant tout choix de s'imprégner de l'ambiance existante, afin que la construction, qui devra s'intégrer plutôt dans la discrétion que dans l'ostentation, participe de l'unité de l'ensemble.

REFERENCES DES TEINTES : Nuancier NCS 1950

M 01 7500 N
M 02 6500 N
M 03 4500 N
M 04 3000 N

M 05 3560-Y90R
M 06 3060-Y80R
M 07 1500-N
M 08 0500-N

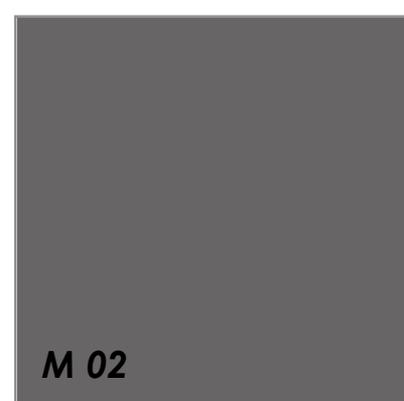
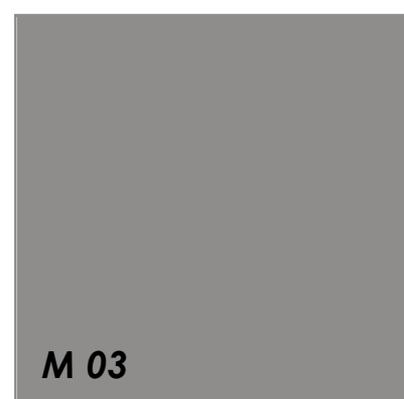
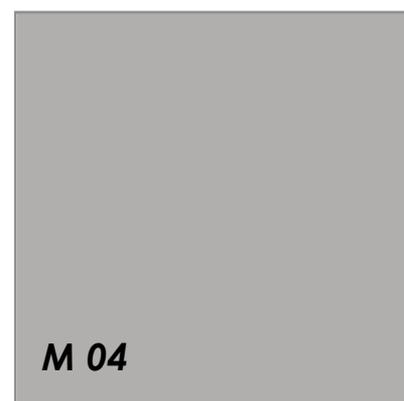
M 09 7020-B10G
M 10 4020-R90B
M 11 1015-R90B
M 12 0505-B

M 13 7020-B90G
M 14 4550-G30Y
M 15 4010-B70G
M 16 2010-G10Y

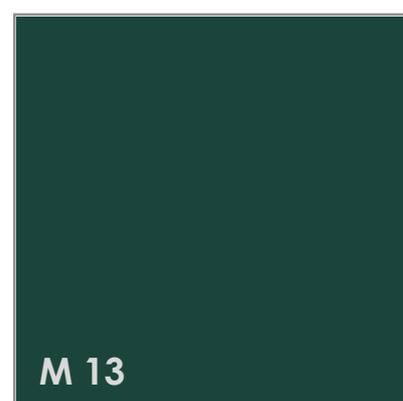
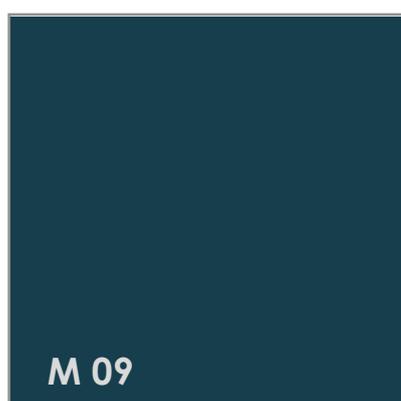
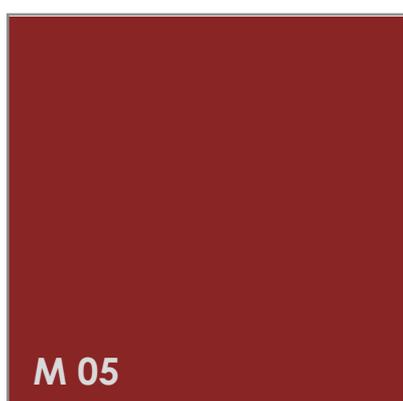
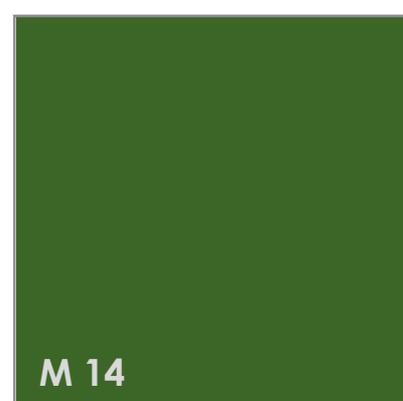
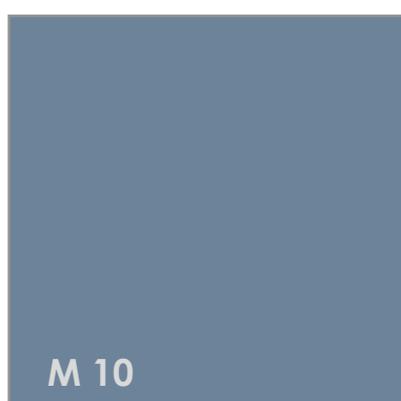
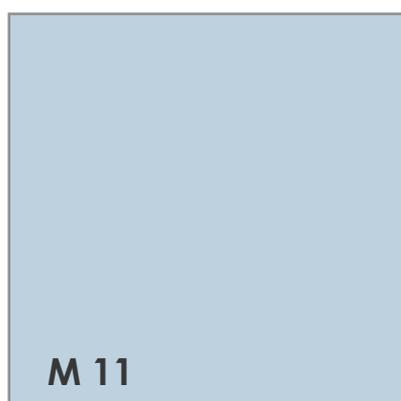
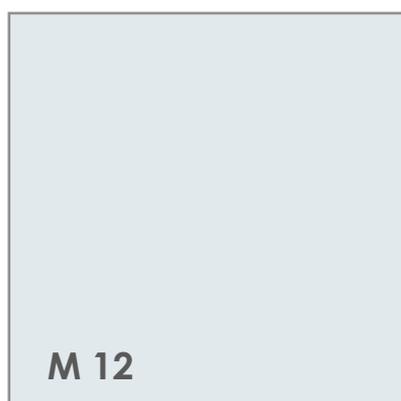
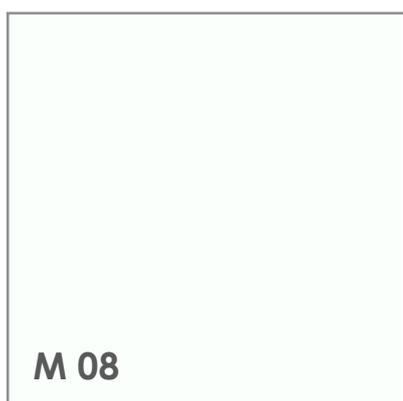
M 17 7010-G70Y
M 18 5010-Y10R
M 19 2030-G70Y
M 20 1002-G50Y

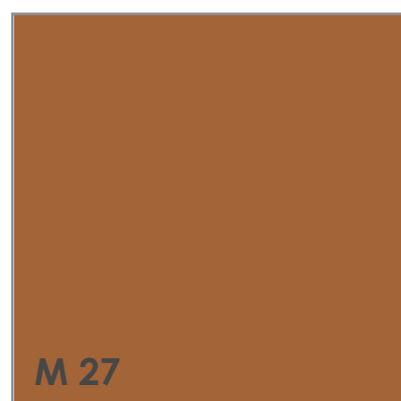
M 21 8010-Y10R
M 22 5040-Y20R
M 23 2010-Y20R
M 24 0502-Y

M 25 7020-Y70R
M 26 6020-Y50R
M 27 4040-Y40R
M 28 3020-Y30R



Concernant les couleurs des façades, se référer au nuancier NCS (les tonalités ici présentées n'étant données qu'à titre indicatif)





II - Les Bardages

REFERENCES DES TEINTES : Nuancier NCS

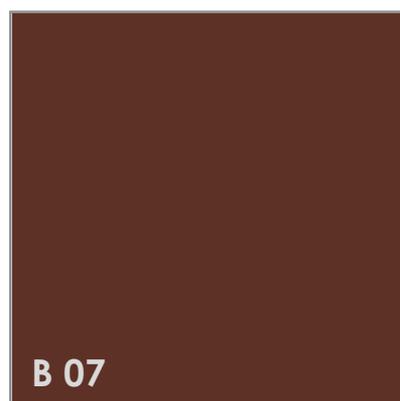
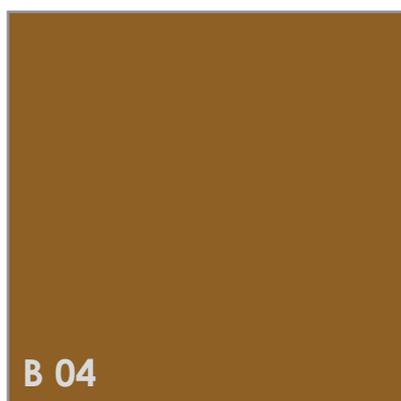
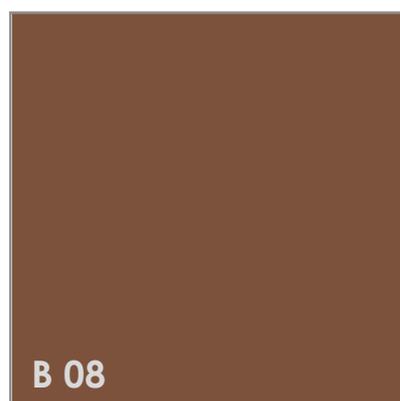
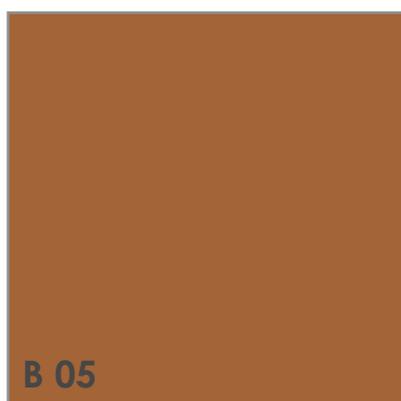
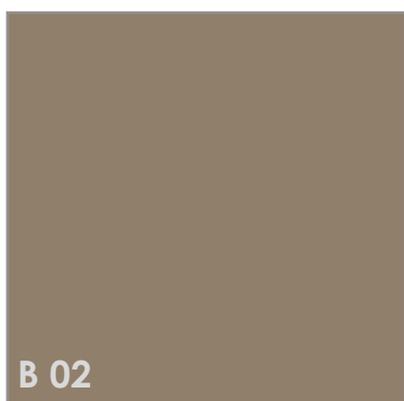
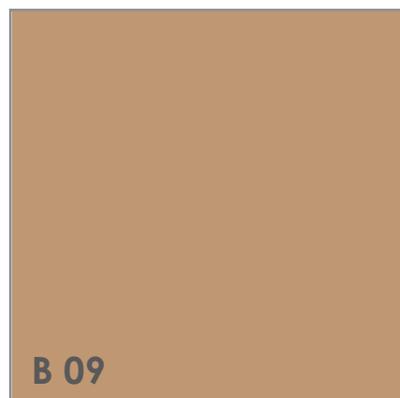
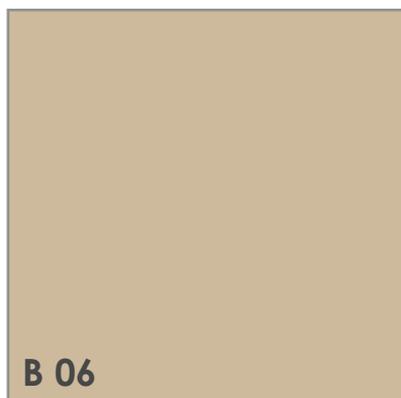
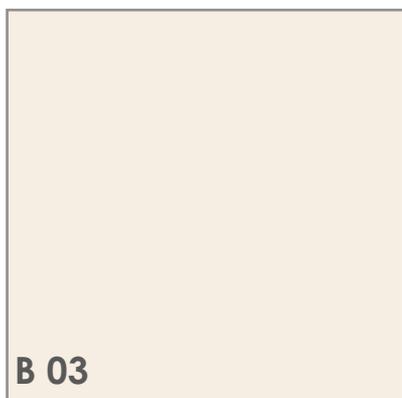
B 01 **8010-Y10R**
B 02 **5010-Y10R**
B 03 **0502-Y**

B 04 **5040-Y20R**
B 05 **4040-Y40R**
B 06 **2010-Y20R**

B 07 **7020-Y70R**
B 08 **6020-Y50R**
B 09 **3020-Y30R**

Concernant les couleurs des bardages, se référer au nuancier NCS (les tonalités ici présentées n'étant données qu'à titre indicatif)

II - Les Bardages



Prescriptions

ASPECT ET COULEURS DES FACADES

Les propositions architecturales doivent contribuer à une mise en valeur pertinente des quartiers dans lesquels les projets s'inscrivent. Cette mise en valeur peut se justifier par la prise en compte soit d'une part, de références architecturales présentes sur le territoire, sans verser vers le façadisme ou le mimétisme, soit d'autre part, par une recherche visant à favoriser l'introduction d'une plus grande diversité architecturale cohérente avec son environnement.

Les constructions nouvelles doivent établir une continuité évidente de perception et d'aménagement avec le bâti environnant. Pour ce faire, elles seront composées dans un rapport étroit avec les constructions voisines en intégrant les grands principes de leur volumétrie et le lien avec l'espace public; de même la couleur, en rapport avec l'ambiance existante doit contribuer à la pérennisation d'une unité au sein du quartier.

LES FACADES ENDUITES

Les teintes des façades seront claires et subtilement teintées: pastel (couleur + blanc) ou gris coloré (couleur + gris clair ou moyen).

Les couleurs chaudes sont à préférer aux couleurs froides et doivent graviter majoritairement autour de la famille des jaunes: blanc cassé chaud, ocre, ocre jaune, jaune clair, orangé, ocre rose.

Les tons froids doivent être modérés, plutôt clairs ou grisés mais restent à éviter

Les tons vifs ou fort saturés, susceptibles de générer un contraste important dans le paysage et menacer l'harmonie avec les constructions avoisinantes sont interdits

Le blanc cru (pur) est interdit. Les tons foncés sont interdits. La qualité et la durabilité des enduits dépendent de la nature des matériaux employés, du nombre des couches effectuées (éviter l'enduit monocouche) et de la finition.

La dernière couche peut être talochée, grattée ou écrasée, fine ou non.

Les effets sont multiples selon les outils d'application et les sables et s'il s'agit de teintes en masse ou en surface.

LES FACADES BOIS

les façades en bois sont interdites sur la commune

LES FACADES PIERRES

La pierre est la matière constructive traditionnelle de nombreux ouvrages maçonnés: bâtiments, mazets, mais aussi clôtures d'habitations, enclos agricoles...

Les différentes coloris naturels des pierres jointées (maçonnerie de pierre hourbées) ou non (maçonnerie de pierre sèches), permettent la création de façades traditionnelles. Il faut distinguer celles en pierre de taille, surface noble et résistante aux intempéries qui peuvent rester à nu et celles en moellons de pierre, nécessitant un enduit de protection.

L'aspect architectural tiendra compte de celui des constructions existantes qui caractérisent le quartier dans lequel elles seront édifiées, dans la volonté de prolongement de "séquences d'architecture" homogènes afin que le bâtiment s'intègre au mieux à la culture, l'architecture, la forme urbaine et le paysage local.

LE BARDAGE

Cet élément est très usité pour la construction de hangar agricole mais aussi pour l'habitat individuel de manière sporadique. Ce revêtement extérieur ou paroi sans ouverture, fixé sur l'ossature, a pour fonctions l'esthétique et la protection du bâtiment. L'habillage doit être choisi en accord avec les façades et les menuiseries, dont il peut être de même teinte, plus clair ou plus foncé selon l'effet architectural désiré. Les matériaux à privilégier sont l'acier, le bois composite et le parpaing aggloméré qui devra être enduit dans les tons de la palette de couleur, en accord pour préserver l'image de la construction. Le bardage en bois naturel est interdit pour des raisons de durabilité dans notre région

LES OUVERTURES

Les tonalités dérivées des tons du bois (du brun au beige du bois non traité) sont conseillées.

Les couleurs autres (vert, bleu, rouge) seront plutôt foncées, sur de petites surfaces et dans un accord nuancé avec celle du fond de façade (couleur des volets issue de celle de la façade).

Le blanc cru (pur) est interdit

Pour les ouvertures en bois comme en PVC, la teinte doit rester en harmonie entre portes et volets, avec le bardage selon les cas et le caractère de la construction.

Nuanciers

